

Au Conseil communal de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 2 mai 2014
EJCS – C. 28/60 - mb

Réponse à la résolution du Conseil communal du 30 avril 2013 suite à l'interpellation de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Prise en charge des personnes toxicodépendantes et en grande précarité : entre l'arrogance et le déni de démocratie »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 avril 2013, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante de Mme F. Longchamp : *« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, comme elle l'avait affirmé en 2009 ainsi que dans sa réponse à l'interpellation Françoise Longchamp et consorts, effectue tout au long de la phase d'essai une évaluation du projet Espace, de la Terrasse, version St-Martin cet hiver, et en tienne informé le Conseil communal ».*

Nous vous adressons aujourd'hui les informations suivantes.

L'Espace est un lieu d'accueil ouvert le 3 décembre 2012, Rue César-Roux 16 à Lausanne, en faveur des *populations vulnérables*. On désigne par là les personnes sans revenu, sans logement et le plus souvent sans papiers séjournant à Lausanne, en principe temporairement. La présente communication dresse un premier bilan de cette structure, après un peu plus d'un an d'activité.

Les prestations de l'Espace

1. Accueil libre : écoute, orientation, boissons et collations gratuites, jeux de société, TV.
2. Permanence sociale : accueil individualisé avec orientation socio-administrative (sans dossier ni suivi). Thèmes principaux de l'orientation: travail (CV, recherche d'emploi); logement; santé; administratif (permis, clarification de statuts et de droits).
3. Consigne à bagages : dépôt de bagages pendant 7 jours, renouvelable.
4. Adresse postale : l'adresse de l'Espace peut être utilisée par les usagers pour se faire envoyer du courrier. L'adresse ne fait pas office d'adresse administrative légale.
5. Permanence infirmière : partenariat avec le Point d'Eau, présence 3 heures par semaine d'une infirmière du Point d'Eau. Services : soins infirmiers, conseils médicaux, prévention.
6. Permanence de rue : sortie de rue deux heures les après-midis du mardi au vendredi de deux intervenants sociaux, notamment pour inviter les usagers de la place à rejoindre les structures existantes.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

7. Bureau des réservations : possibilité offerte aux usagers de réserver un lit en hébergement d'urgence, jusqu'à une semaine en avance (10 jours pour les résidents). La durée de séjour offerte est variable et dépend du statut de l'usager : 30 jours, voire jusqu'à 90 jours dans une même structure pour les résidents lausannois ; 15 jours, voire 30, pour les non résidents (femmes, enfants accompagnés, personnes malades, handicapées, très fragilisées) ; et 7 jours pour les hommes non résidents. Ces séjours sont renouvelables, dans la mesure des places disponibles.

Les horaires d'ouverture

L'Espace est ouvert du mardi au samedi, de 9 heures à 17 heures. L'accueil est libre de 9h00 à 11h00, et de 14h00 à 17h00. Entre 11h00 et 14h00 a lieu la permanence sociale (voir ci-dessous). Le bureau des réservations est ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 11h00.

Les ressources engagées

Ces prestations sont délivrées par une équipe de 6 personnes (5.6 équivalents plein temps), sans compter la collaboration du Point d'Eau.

Quelques données statistiques (1^{er} décembre 2012 au 31 janvier 2014)

Prestations	Nombre total de contacts	Moyenne mensuelle	Moyenne journalière	Principales provenances
Accueil libre L'identité des usagers n'est pas établie dans le cadre de cette prestation	32'071	2'290	107	Nigéria : 23% Algérie : 7% Gambie : 5% Suisse : 5%

Prestations	Nombre total de personnes	Moyenne mensuelle	Moyenne journalière	Principales provenances
Permanence sociale (4 mois)	869	217	18	Suisse : 24% Espagne : 10% Portugal : 9%
Consigne à bagages	262	19	1	
Adresse postale	168	12	0.5	
Consultation infirmière	428	30	8	
Travail de rue (4 mois)	479	120	8	

Bureau des réservations	Nombre total de personnes	Moyenne mensuelle	Moyenne journalière	Principales provenances
Nombre de personnes reçues au Bureau	5'532	395	18.5	
Nombre d'usagers différents hébergés	2'652	189	6	Roumanie : 14% Nigeria : 6% Tunisie : 6% Suisse : 4%
Nombre de nuitées accordées	30'721			

Principaux constats

L'Espace a d'emblée été très sollicité par des populations vivant dans la plus grande précarité à Lausanne. L'équipe s'est trouvée contrainte de limiter l'accès (50 personnes en même temps, au plus).

Tous les usagers de l'Espace appartiennent bien aux populations vulnérables (sans logement, sans revenu, et le plus souvent sans papiers) en faveur desquelles cette structure a été créée. 100 nationalités différentes ont été représentées. L'Espace ne pratique aucune distinction d'origine, de nationalité, de couleur de peau.

Certains usagers se trouvent extrêmement démunis, privés de toute perspective. Aucune activité illicite ne se déroule ni n'est tolérée à l'Espace. Les usagers sont d'ailleurs avertis que des contrôles de police peuvent intervenir en tout temps¹.

Une partie des usagers de l'Espace sont des requérants d'asile, en provenance d'autres cantons ou relevant de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Une collaboration entre service social et EVAM a permis d'éviter, dans quelques cas, que des personnes disposant déjà d'un lit dans un hébergement cantonal ne réservent également un lit dans un hébergement de la Ville.

L'Espace et son voisinage

Les activités de l'Espace n'ont pas suscité, à ce jour, de réactions des habitants du quartier. Seuls ont pu être importunés des habitants de l'immeuble (qui sont aussi des usagers du service social) et des mesures ont été prises : pose de barrières à l'entrée de l'immeuble, présence de l'agent de sécurité du service social.

Conclusions

L'Espace est victime de son succès, en ce sens qu'il est difficile de faire face à l'ampleur de la demande. Les prestations délivrées répondent à des besoins manifestes. Elles contribuent également à réduire la présence des personnes concernées sur les places publiques.

Toutes les villes proposant un hébergement d'urgence permettent aux usagers de réserver leur lit durant la journée et il était nécessaire que Lausanne fasse de même, dès lors que la demande dépasse l'offre. L'ouverture du bureau des réservations a permis un apaisement de la situation à l'entrée de la Marmotte, du Sleep In et de l'Abri PC. Ce dernier point n'est pas développé ici dès lors que ce dispositif fera l'objet, dans quelques mois, d'une évaluation spécifique.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Sylvain Jaquenoud

¹ Police et service social ont adopté un protocole de collaboration qui prévoit des passages réguliers de policiers. En octobre 2013, la Brigade des stupéfiants a effectué un contrôle particulier, avec un chien spécialisé, et aucune trace de drogue n'a été détectée.